



Validite d'un avoir commercial dans un magasin

Par **corinneb**, le **21/09/2009** à **16:49**

Bonjour,

J'ai un avoir dans un magasin de vente de matériaux (carrelages, salles de bains...) depuis environ 6 ans (montant environ 200 €) jusqu'à présent je n'avais pas d'achat à faire dans ce magasin.

Dans les prochains mois je dois m'y rendre pour effectuer un achat de carrelage et je voudrais connaître mes droits et savoir si je peux bénéficier de cet avoir.

vous remerciant par avance de votre réponse,
Meilleures salutations